

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **lundi 7 novembre 2022** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire: Brent Montgomery Conseillers: Maureen Bédard

Raymond Bureau
David Hogan
Thomas Lavallee
Shelley MacDougall
Dorothy Noël

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents : Directrice générale et

greffière-trésorière : Heidi Lafrance Contremaître au Travaux publics : Dany Laberge

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

À 19 h 00 s'est tenue une consultation publique concernant le point suivant :

11.3 Deuxième projet de résolution: Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 2355, boulevard Valcartier – Vallée Jeunesse

Le procès-verbal de cette séance fait partie intégrante du présent procès-verbal.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-11-22 IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Séance ordinaire du 4 octobre 2022
- 4. Période de questions
- 5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes
- 6. Avis de motion et règlements
 - 6.1. Avis motion concernant le règlement no 256 modifiant le règlement no 242 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
 - 6.2. Dépôt du projet de règlement no 256 modifiant le règlement no 242 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

7. Administration

7.1. Comité – Accès à l'information et la protection des renseignements personnels

- 7.2. Embauche d'un préposé surveillants aux bâtiments
- 7.3. Embauche d'animateurs au Club Ados
- 7.4. Reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour Vallée Jeunesse Québec inc.

8. Finances

- 8.1. Comptes fournisseurs pour octobre 2022
- 8.2. Dépôt État comparatif et état prévisionnel des revenus et des dépenses
- 8.3. Comptes à recevoir (taxes municipales) et procédure concernant la perception des comptes de taxes en souffrances
- 8.4. Budget pour l'exercice financier 2023
- 8.5. Demande d'aide financière championnat du monde en triathlon
- 8.6. Demande de subvention annuelle pour l'entretien d'un chemin privé rue des Épinettes
- 8.7. Demande de don pour la campagne du Coquelicot Légion Royale Canadienne

9. Sécurité publique

- 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour octobre 2022
- 9.2. Acquisition d'un appareil pour le remplissage de bonbonnes d'oxygène

10. Travaux publics et hygiène du milieu

- 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics
- 10.2. Renouvellement du contrat pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour 2023 (4e année)
- 10.3. Demande au Département de la Défense nationale et à l'école secondaire Mont Saint-Sacrement afin de maintenir l'entente concernant le traitement de contrôle biologique des insectes piqueurs
- 10.4. Appel d'offres par invitation avec système de pondération pour des services professionnels pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux une la réfection d'une partie du chemin Redmond

11. Urbanisme et environnement

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour octobre 2022
- 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal
- 11.3. Deuxième projet de résolution: Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) 2355, boulevard Valcartier Vallée Jeunesse

12. Loisirs, culture et vie communautaire

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs
- 12.2. Programme d'aide financière en culture Un marché de Noël au Village!
- 12.3. Programme d'aide financière en culture Il était une fois Noël!

13. MRC et dossiers régionaux

- 14. Affaires diverses
- 15. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-11-22 **3.1 Séance ordinaire du 4 octobre 2022**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 4 octobre 2022.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2023 :

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1 art. 264) la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la municipalité concernant l'exercice financier 2023. Les résultats ainsi approuvés sont les suivants :

Proportion médiane : 90% Facteur comparatif : 1.11

La proportion médiane est un indicateur du niveau général des valeurs inscrites au rôle d'évaluation foncière. Elle est déterminée par la donnée médiane d'une distribution de proportions individuelles mettant en relation le prix de vente des propriétés ayant fait l'objet de transactions et leur évaluation.

Le facteur comparatif, soit l'inverse de la proportion médiane, sert à uniformiser les valeurs inscrites au rôle, notamment pour calculer les droits sur les mutations immobilières ou pour déterminer les quotes-parts à verser par les municipalités aux organismes supramunicipaux.

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

6.1 Avis motion concernant le règlement no 256 modifiant le règlement no 242 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

Monsieur David Hogan, conseiller, donne avis de motion qu'un règlement portant le no 256 modifiant le règlement no 242 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

6.2 Dépôt du projet de règlement no 256 modifiant le règlement no 242 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 7 novembre 2022;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante : modifier le délai de fourrière de 96 heures pour 72 heures.

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Le Règlement no 256 sera adopté à une séance ultérieure.

ADMINISTRATION 7.

03-11-22 7.1 Comité – Accès à l'information et la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité doit constituer un tel comité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels : directeur général et greffier-trésorier;
- de l'adjoint à la direction.

7.2 Embauche d'un préposé - surveillant aux bâtiments

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'embaucher M. Martin Labrie comme préposé – surveillant aux bâtiments.

Embauche d'animateurs au Club Ados 7.3

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'embaucher les personnes suivantes comme animateurs au Club Ados :

- Océane Kiopini, coordonnatrice
- Raphaëlle Croteau, animatrice
- Anaïs Bouchard Brouillette, animatrice
- Gabrielle Brochu, animatrice

Reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour Vallée Jeunesse 7.4 Québec inc.

ATTENDU QUE l'organisme Vallée Jeunesse Québec inc. a obtenu le 12 avril 2013 une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 2355, boulevard Valcartier (anciennement le 1895);

04-11-22

05-11-22

ATTENDU QUE dans le cadre de la révision périodique de sa reconnaissance, l'organisme a rempli et fait parvenir le formulaire de révision à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QUE la Commission municipale demande l'opinion de la Municipalité à l'égard de la demande de reconnaissance de l'organisme Vallée Jeunesse Québec inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'appuyer la demande de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes formulée à la Commission municipale du Québec par l'organisme Vallée Jeunesse Québec inc. dont l'immeuble est situé au 2355, boulevard Valcartier.

8. FINANCES

07-11-22 8.1 Comptes fournisseurs pour le mois d'octobre 2022

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2022;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2022 totalisant la somme de 186 723,68 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

8.2 Dépôt – État comparatif et état prévisionnel des revenus et des dépenses

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*, la greffière-trésorière dépose les états comparatifs et prévisionnels des revenus et dépenses.

Le premier, compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la greffière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

8.3 Comptes à recevoir (taxes) et procédure concernant les comptes en souffrances

ATTENDU QU'un nombre de comptes de taxes sont en souffrance malgré l'envoi de relevés de compte mensuellement;

ATTENDU QUE la directrice générale dépose la liste des personnes en défaut de paiement de taxes totalisant 249 068,62 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la personne responsable de la perception des taxes, Mme Margaret Baker ou son remplaçant, à entamer des procédures de recouvrement pour certains dossiers. De plus, des frais de 15,00 \$ seront ajoutés au compte afin de couvrir les frais de poste pour les courriers recommandés qui seront acheminés aux propriétaires concernés.

09-11-22

8.4 Budget pour l'exercice financier 2023

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires doivent être préparées pour 2023;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent entre le 15 novembre et le 31 décembre préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier (art. 954 par. 1 du *Code municipal*);

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter les prévisions budgétaires pour 2023 et le programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025 le mardi 13 décembre 2022 à 19 h.

10-11-22

8.5 Demande d'aide financière – championnats du monde en triathlon

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'offrir une commandite de 1 000 \$ à Madame Rosemary Turgeon pour les championnats du monde en triathlon 2023 qui se tiendra à Ibiza en Espagne au printemps prochain.

8.6 Demande de subvention annuelle pour l'entretien d'un chemin privé – rue des Épinettes

Mme Eve Côté, résidante, demande à la Municipalité une subvention annuelle récurrente pour l'entretien et le déneigement de la rue privée des Épinettes.

Les élus désirent reporter cette discussion à la prochaine séance du conseil.

11-11-22

8.7 Demande de don pour la campagne du Coquelicot – Légion Royale Canadienne

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De faire un don de 300 \$ pour la campagne du Coquelicot 2022.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

1 2 2 / 11

9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour octobre 2022

Un total de 17 appels a été reçu pendant le mois d'octobre 2022 :

5	Médical
1	Accident
0	Alarme incendie
9	Fausse alarme
11	Divers (plusieurs pratiques pour les alarmes de feu dans les institutions)
0	Travaux publics – urgence

12-11-22

9.2 Acquisition d'un appareil pour le remplissage de bonbonnes d'oxygène

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie doit s'équiper d'un appareil pour le remplissage des bonbonnes d'oxygène;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des projets en immobilisations pour 2022 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2022;

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée auprès de deux fournisseurs;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

13-11-22

15-11-22

D'acquérir un appareil pour le remplissage de bonbonnes d'oxygène de la compagnie Centre d'extincteur SL au montant de 53 828,93 \$ excluant les taxes.

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du contremaître du Service des travaux publics – M. Dany Laberge

Éclairage au DEL au 2217, boul. Valcartier (garage municipal et caserne incendie) :

ATTENDU QUE l'éclairage au 2217, boul. Valcartier est désuet et insuffisant et qu'il doit être remplacé;

ATTENDU QU'Hydro-Québec offre des subventions pour la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique par le biais du Programme OSE 3.1;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des projets en immobilisations pour 2022 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2022;

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée auprès de trois fournisseurs;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'octroyer un contrat de 35 665,29 \$ excluant les taxes à DH Éclairage inc. pour le matériel et l'installation de nouveaux luminaires au 2217, boul. Valcartier. À noter qu'un appui financier d'un montant de 23 832,99 \$ via le Programme OSE 3.1 d'Hydro-Québec sera déboursé à la Municipalité.

14-11-22 Service pour une assistance-conseil pour la réorganisation du garage municipal :

ATTENDU QUE le réaménagement des espaces du garage municipal pour améliorer l'efficacité du Service des travaux publics est souhaitable;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat à Carpentier-LEAN conseils inc. pour animer un chantier 5S au garage municipal pour un montant maximal de 5 250 \$ excluant les taxes pour les services-conseil. À ce montant s'ajoutent des frais inhérents de 1 055 \$ excluant les taxes.

10.2 Renouvellement du contrat pour le contrôle biologique des insectes piqueurs (4^e Année)

ATTENDU QU'un moratoire pour le contrôle biologique des insectes piqueurs de 2022 a été mis en place par résolution du conseil le 8 mars 2022;

ATTENDU QUE les élus ont pris la décision de sonder la population sur ces traitements;

ATTENDU QUE les résultats du sondage sont les suivants :

POUR : 86,10% (886 votes)	CONTRE : 13,89% (143 votes)		
Taux de participation : 46% (562 foyers sur 1226 pour un total de 1029 votes)			

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier a publié un appel d'offres public le 16 octobre 2019 pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour 2020 avec option de renouvellement pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024;

ATTENDU QUE la soumission de Conseillers Forestiers Roy inc. était la plus basse et conforme aux dispositions du devis utilisé pour l'appel d'offres;

ATTENDU QU'un contrat a été octroyé à Conseillers Forestiers Roy pour le prix et la somme de 96 530 \$ plus les taxes applicables. L'option de renouveler le contrat pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024 a été retenue, mais le contrat doit toutefois être

renouvelé annuellement et les coûts seront ajustés en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour la région du Québec établi par Statistiques Canada au 31 octobre de chaque année;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE renouveler le contrat pour l'année 2023 avec la firme Conseillers Forestiers Roy inc. pour le contrôle biologique des insectes piqueurs, et ce, pour le prix et la somme de 108 963,88 \$ excluant les taxes.

EΤ

D'autoriser la firme Conseiller Forestier Roy inc. à faire une demande d'autorisation ministérielle, au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour 2023 et 2024 étant donné que le contrat peut être renouvelé.

À noter qu'une portion de la propriété de la Défense nationale est aussi traitée et que les coûts pour couvrir cette surface ont été établis à environ 20 000 \$, et ceci conditionnellement à l'obtention d'une autorisation de BFC Valcartier pour effectuer le traitement biologique pour 2023.

10.3 Demande au département de la défense nationale et l'école secondaire Mont Saint-Sacrement afin de maintenir l'entente concernant le traitement du contrôle biologique des insectes piqueurs

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre le traitement biologique des insectes piqueurs au printemps et en été 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE communiquer avec la Base des forces canadiennes Valcartier afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour traiter une partie de la propriété de BFC Valcartier, et ce, aux mêmes clauses et conditions que convenu en 2001.

DE demander au Conseil d'administration de l'École Mont St-Sacrement de maintenir l'entente convenue en 2001, et ce, aux mêmes clauses et conditions qu'indiqué dans la résolution 2001052205 adoptée par le Conseil d'administration du Mont St-Sacrement le 22 mai 2001.

10.4 Appel d'offres par invitation avec système de pondération pour des services professionnels pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour la réfection d'une partie du chemin Redmond

ATTENDU QUE des travaux de réfection du chemin Redmond sont prévus pour 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité désire bénéficier du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lancer un appel d'offres par invitation avec système de pondération pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la réfection d'une partie du chemin Redmond. Au moins deux firmes seront invitées à déposer une soumission.

16-11-22

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois d'octobre 2022

Un total de 3 permis a été délivré pour le mois d'octobre 2022 :

3 Bâtiment complémentaire

11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – M. Stacy Gagné

Aucun élément n'a été traité ce moi-ci.

11.3 Deuxième projet de résolution : Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 2355, boulevard Valcartier – Vallée Jeunesse

Une consultation publique concernant le Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 2355, boulevard Valcartier – Vallée Jeunesse a précédé la séance du conseil régulière à 19 h 00. Le Maire Brent Montgomery a souhaité la bienvenue aux personnes présentes et a ensuite invité l'inspecteur municipal, M. Stacy Gagné, à présenter le projet.

Étaient présents :

Le Maire Brent Montgomery et les conseillers suivants :

Maureen Bédard

Raymond Bureau

David Hogan

Thomas Lavallee

Shelley MacDougall

Dorothy Noël

Ainsi que 3 résidants de la Municipalité.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement sur les Projets particuliers numéro 153 le 21 novembre 2007 ;

ATTENDU QUE la municipalité a accepté une demande de projet particulier le 13 septembre 2021 sous la résolution #160921;

ATTENDU QUE suite à la confection des mini-chalets, plusieurs problématiques sont survenues en raison de la superficie trop petite des mini-chalets et du type de fondation, Vallée Jeunesse souhaite corriger la situation en agrandissant uniquement la superficie de chaque chalet et en implantant ceux-ci sur une dalle de béton;

ATTENDU QUE Vallée Jeunesse demande l'opportunité d'implanter un spa pour 2 à 4 personnes par emplacement pour desservir les dômes avec un maximum de 4 spas;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Gabriel-de-Valcartier suite à l'analyse du dossier recommande le projet au conseil sans modification;

ATTENDU QUE cette résolution sera soumise à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le premier projet de résolution le 4 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le présent projet de résolution soit adopté selon les dispositions ci-dessous mentionnées :

1. Territoire d'application

La présente résolution s'applique au lot 4 704 969 du cadastre du Québec situé dans la zone P-3.

Page 10 de 11

2. Autorisation usage

Malgré le règlement de zonage en vigueur, sont autorisé sur le lot identifié au paragraphe 1, les usages de location de mini-chalets et de dômes avec installation d'un bloc sanitaire pour desservir les usagers de la propriété.

3. Conditions

- a) Un maximum de 4 dômes (déjà autorisés et installé par la résolution #160921), de 6 mini-chalets et d'un bloc sanitaire (déjà autorisés par la résolution #160921) sont autorisés;
- b) Implantation des bâtiments :
 - a. Les futures installations devront être installées telles que le plan remis au conseil lors de la demande;
 - Les bâtiments n'auront pas l'obligation de respecter les 30 degrés d'inclinaison par rapport à la rue comme demandé dans le règlement de zonage (déjà autorisés par la résolution #160921);
 - c. Les bâtiments ne devront pas être visibles de la rue (déjà autorisés par la résolution #160921);
 - Des arbres devront être plantés tout autour des bâtiments pour créer de l'intimité et densifier le couvert végétal (déjà autorisés par la résolution #160921);

c) Dômes:

- a. Déjà autorisé par la résolution #160921;
- b. Un spa pour 2 à 4 personnes par emplacement pourra desservir les dômes pour un maximum de 4 spas;

d) Mini-chalets:

- a. Construction telle que les plans en annexe;
- b. Fondation de type dalle comme assise pour les mini-chalets;
- e) Bloc sanitaire:
 - a. Déjà autorisé par la résolution #160921;
- f) Vallée Jeunesse devra avoir en sa possession tous les certificats d'autorisation nécessaire du ministère de l'Environnement pour l'installation septique et le puits qui desservira le bloc sanitaire.
- g) Les infrastructures devront être accessibles en tout temps par le Service de sécurité incendie et tout autre service (ambulance, policier, etc.);
- h) Plan de desserte pour le service incendie en annexe (conforme à la résolution #160921);
- Une signalisation directionnelle claire devra être installée sur la propriété pour faciliter une intervention rapide sur le site.
- j) Une résolution pour annuler la section « d » de la résolution #160921 sera faite en fin de processus.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge Association des camps du Québec – Avis de conformité : Suite à une visite de l'Association des camps du Québec à l'été 2022, la Municipalité a reçu son avis de conformité pour le camp de jour.

12.2 Programme d'aide financière en culture – Un marché de Noël au Village!

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le dépôt du projet « Animons le marché de Noël » dans le cadre du programme d'aide financière versée par la MRC de la Jacques-Cartier « Entente de développement culturel et Fonds culturel régional » et d'autoriser la directrice du Service des sports et loisirs, Mme Pamala Laberge, à signer les documents relatifs au projet et à la demande.

12.3 Programme d'aide financière en culture – Il était une fois Noël!

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le dépôt du projet « Il était une fois Noël » dans le cadre du programme d'aide financière versée par la MRC de la Jacques-Cartier « Entente de développement culturel et Fonds culturel régional » et d'autoriser la directrice du Service des sports et loisirs, Mme Pamala Laberge, à signer les documents relatifs au projet et à la demande.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 19 octobre 2022.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 23 novembre 2022 à 19h.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 21 h 00.

Brent Montgomery Heidi Lafrance
Maire Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

20-11-22